

ACCÈS A L'ÉTABLISSEMENT

La ligne 180 des lignes de bus scolaires part de la gare de

Chartres
www.filibus.fr/

4 lignes Rémi desservent également l'établissement : 1, 1bis, 2 et 17

Arrêt aux portes de l'établissement
www.remi-centrevalde Loire.fr

À partir de la gare SNCF de Chartres, lignes ferroviaires TER

Centre :
- Paris / Montparnasse - Le Mans
- Courville-sur-Eure



À partir de la gare routière de Chartres, lignes commerciales régionales par car en direction de :

- Dreux
- Orléans
- Châteaudun
- Brezolles
- Étampes

ENT- PRONOTE

Son adresse : www.netocentre.fr

Que trouve-t-on ?

Cahier de texte numérique
Canal d'annonces (actualités du lycée)
Messagerie interne
Consultation des notes et bulletins
Espace de stockage

NET CENTRE



CLUBS ET ACTIVITÉS

L'Association des Lycéens Étudiants Stagiaires et Apprentis (ALESA) organise de nombreuses activités ainsi que des spectacles et des soirées dansantes (Halloween, Noël, fin d'année)

Le Club musique permet de pratiquer différents instruments de musique, de chanter, création de morceaux et de participer aux spectacles du lycée et au Festival des Bourgeois (1er prix 2018)

L'Association Sportive (AS) du lycée vous permet de pratiquer différents sports (Rugby, Football, Badminton, Handball ...) encadrés par les professeurs d'EPS

Les délégués éco-responsables



CONTACTER LE LYCÉE

STANDARD / ACCUEIL

02 37 33 72 00
legta.chartres@educagri.fr

CPE :

02 37 33 72 07
camille.penot@educagri.fr

TFR VIE SCOLAIRE : MME KLEIN

02 37 33 72 08
viescolairelegta28@educagri.fr

ASSISTANT D'ÉDUCATION

Responsable des absences en soirée
à contacter uniquement de 18h à 8h
06 25 36 91 13

LIVRET D'ACCUEIL ÉLÈVES

Campus Natur'Alim

Directeur : M. Bertholon
Directrice adjointe : Mme Galas

La vie scolaire

CPE : Mme Penot
TFR vie scolaire : Mme Klein
Les Assistants d'Éducation

Campus
Natur'Alim
CHARTRES / LA SAUSSAYE

JOURNÉE TYPE DE COURS

Le lundi : Début des cours à 9h30

8h10 : Début des cours
10h05 - 10h10 : Pause
12h - 13h25 : Ouverture du self (dernier passage à 13h05)
13h30 : Reprise des cours
15h25 - 15h35 : Pause
17h30 : Fin des cours

INFIRMERIE

Infirmière : Valérie Hamelin
Tél : 02 37 33 72 15 - Fax : 02 37 33 72 04 - Mail : valerie.hamelin@educagri.fr

Horaires
Lundi : 9h - 12h45 / 13h30 - 19h
Mardi : 7h45 - 12h45 / 13h30 - 17h15
Mercredi : 7h45 - 12h15
Jeudi : 7h45 - 12h45 / 13h30 - 17h15
Vendredi : 7h15 - 12h30

Ne venez pendant un cours qu'en cas d'urgence aux **horaires d'ouverture**
Tout médicament dû à un traitement ou non et toute dispense de sport doit être déposé obligatoirement à l'infirmerie. Une psychologue est présente le mardi, la prise de rendez-vous se fait auprès de l'infirmière.

CDI

Horaires Lundi : 8h - 12h45 / 13h30 - 19h
Mardi : 8h - 12h45 / 13h30 - 17h30
Mercredi : 8h - 12h45 / 13h30 - 19h
Jeudi : 8h - 12h45 / 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 15h30



Le CDI accessible depuis chez vous ! <http://0280706r.esidoc.fr/>
Découvrez la base du CDI en ligne, nos actualités, nos nouveautés, des tutoriels d'aide à la recherche, des liens pour votre orientation..

INTERNAT

Horaires :

Lundi matin ouverture des internats entre
8h45 et 9h25
Le mercredi après-midi dès 13h30

Le matin :

6h45 : Lever
7h15 - 7h55 : Ouverture du self pour les internes
Fermeture des internats 7h15 : mardi 4.2 - mercredi 1.2 - jeudi 1.3
7h25 les autres jours

Le soir : Lundi, mardi et jeudi

18h30 - 19h30 : Dîner
19h45 - 21h15 : Étude
21h15 - 21h30 : Pause
21h30 - 22h15 : Temps libre à l'internat
22h15 : Coucher

Le soir : Mercredi

17h45 - 18h45 : Étude en salle
18h45 - 19h30 : Dîner
19h45 - 22h00 : Soirée détente au foyer
21h15 - 21h30 : Pause
22h30 : Coucher

**3ème DM : 21h15 - 22h : Temps libre à l'internat
22h : coucher**

Pointages :

18h : élèves internes mineurs au Foyer
18h30 : élèves majeurs au self

JE DEGRADE, JE CASSE, JE PAYE...JE DEGRADE, JE CASSE, JE PAYE

SELF

	OUVERTURE	DERNIER PASSAGE	FERMETURE
MATIN	7H15	7H45	7H55
MIDI	12H00	13H05	13H25
SOIR	18H30	19H15	19H30

Absences prévues :

Merci de prévenir la vie scolaire en amont de votre absence. Vos parents devront signer une demande d'autorisation d'absence.
viescolairelegta28@educagri.fr
02 37 33 72 08

Absences imprévues :

Merci de prévenir la vie scolaire dans les plus brefs délais.
Dès votre retour au lycée, présentez vous à la vie scolaire muni d'un justificatif signé par les parents

Retards :

Merci de passer obligatoirement au bureau de la vie scolaire avant de vous rendre en cours afin de justifier votre retard.

AUTORISATION DE SORTIE

	LUNDI - MARDI - JEUDI	MERCREDI	HEURES DE PERMANENCE
MINEURS	- Autorisés par les parents : à partir de 15h30 (selon EDT) jusqu'à 18h (pointage au foyer) - Non autorisés par les parents : pointage à 16h et 17h à la vie scolaire. Aucune sortie de l'établissement possible	- Autorisés par les parents : de la fin des cours jusqu'à 17h45 - Non autorisés par les parents : pointage à 14h, 15h, 16h et 17h à la vie scolaire. Aucune sortie de l'établissement possible	De 8h10 à 15h30, si les élèves n'ont pas cours : - La première heure de permanence de la journée est obligatoire - À partir de la deuxième heure de permanence, les élèves ont la possibilité d'aller au CDI ou sur les extérieurs de l'établissement et doivent se rendre obligatoirement à la vie scolaire pour un pointage
MAJEURS	- Autorisés par les parents : à partir de 15h30 (selon EDT) jusqu'à 18h45	- Autorisés par les parents : de la fin des cours jusqu'à 17h45	
3ème DM	Régime 1 : L'élève doit être présent pour les heures inscrites à son emploi du temps annuel, y compris en cas de cours non assuré. Régime 2 : L'élève doit être présent de: 9h30 à 17h30 le lundi 8h10 à 17h30 le mardi, jeudi 8h10 à 16h30 le vendredi Internes : ils ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte de l'établissement après leurs cours pointage à 16h et 17h à la vie scolaire.	Régime 1 : L'élève doit être présent pour les heures inscrites à son emploi du temps annuel, y compris en cas de cours non assuré. Régime 2 : L'élève doit être présent de: 8h10 à 12h10 ou 12h30 (selon l'emploi du temps) Internes : ils ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte de l'établissement après leurs cours pointage à 14h, 15h, 16h et 17h à la vie scolaire.	Les élèves, dès que l'emploi du temps indique une heure de permanence, doivent être présent en salle d'étude.